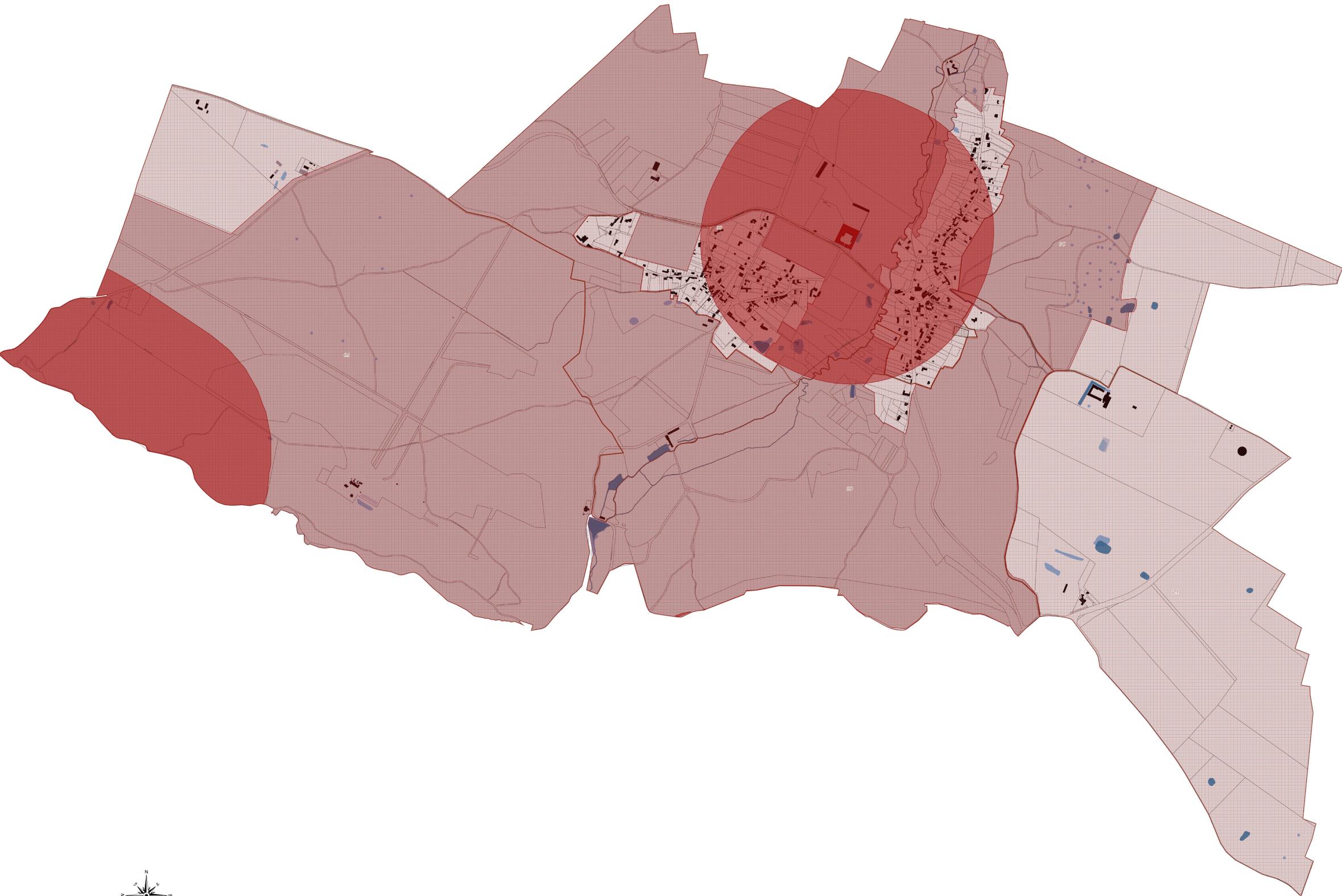


ARRETE LE  
31 mars 2017

APPROUVE LE

PIECE DU PLU  
**5.2.2**



Légende

Servitude d'utilité publique AC1 relative aux monuments historiques et aux abords des monuments historiques

Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques : Château de la Cour Senlis (façade et toitures du château, y compris les deux tours isolées et les vestiges des douves (art. 645 et 65), arrêté du 30/05/1977

Périmètres de protection de monuments historiques en vigueur sur le territoire de la commune

loi n°92 du 25/02/1943 et loi n°2016-925 du 07/07/2016

- Périmètre de protection de l'Eglise de Cernay-la-Ville
- Périmètre de protection du Domaine de l'ancienne abbaye des Vaux de Cernay situé à Auffargis et Cernay-la-Ville, classé MH, décret du 04/01/1994
- Périmètre de protection du Château de la Cour Senlis

Servitude d'utilité publique AC2 relative aux monuments naturels et aux sites

- Site classé : Vallée de la Chevreuse (d. le 7 juillet 1980)
- Site inscrit : Vallée de la Chevreuse (ins. le 6 novembre 1973)

Autres servitudes d'utilité publique pour lesquelles le plan n'est pas disponible ou ne peut être rendu public. Cf Document 5.2.1 "Liste des SUP"

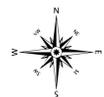
Servitude A7 relative aux forêts dite de protection : Massif forestier de Rambouillet  
Acte : Décret du 11/09/2009

Servitudes PT2 de protection des centres radio électriques :  
Centre radioélectrique de Lincours Boullay les trous (31) (ANFR n°001 028 0001)  
Acte : Décret du 03 décembre 1971

Centre radioélectrique de Rambouillet-Bullion Les Bordes Radiophare ANFR n°0780240020)  
Acte : Décret du 10 mai 1979

Câble F 311 Paris-le mans Tronçon 01 de Paris St Armand à St SYMPHORIEN (posé en pleine terre et en conduites multiples)  
Code des postes et des communications électroniques L45-9, L48 et R20-55 à R20-62  
Câble N°404- Versailles-Rambouillet Section Chevreuse-Rambouillet CE CABLE N'EST PLUS EN SERVICE ( toute fois sa gaine est utilisée pour le passage des câbles n° F302 et F311)  
Acte : Code de Postes et des communications électroniques L45-9 L48 et R20-55 à R20-62  
Câble F302 PARIS - LE MANS (posé en conduite), Tronçon 01 PARIS - ST SYMPHORIEN  
Code des Postes et des communications électroniques L45-9, L48 et R20-55 à R20-62

Servitude d'utilité publique PM1 Plans de Prévention des Risques d'Inondations :  
PUI des Vaux de Cernay (Affluent de l'Yvette)  
Délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux  
Acte : Arrêté Préfectoral du 02/11/1992 n°92-458



0 250 500 m